

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 31 mars 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu les articles 18 et suivants de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, notamment l'article 24;

vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour l'année 2014,

décède ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'année 2014 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Sont approuvées les erreurs corrigées durant le bouclage des comptes 2014, ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers consolidés 2013, avec les conséquences suivantes :

- a) le bénéfice net de 2013 est de 241 millions de francs, au lieu de 253 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 s'élèvent à 6 879 millions de francs, au lieu de 6 890 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'exercice 2014.

Ce projet de loi est basé sur le « rapport sur les comptes consolidés 2014 » (tome 4). Ce dernier comprend :

- en première partie, l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, qui constitue la partie générale de cet exposé des motifs;
- en deuxième partie, les états financiers consolidés 2014;
- en dernière partie, le rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés 2014.

Art. 1 Etats financiers consolidés

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont produits dans la partie « états financiers consolidés » du « rapport sur les comptes consolidés 2014 » (tome 4).

Les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'exercice 2014 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 29 759 millions de francs;
- le résultat net présente un bénéfice net de 25 millions de francs;
- la variation nette de la trésorerie est de -170 millions de francs;
- le total des fonds propres est de 7 163 millions de francs.

Art. 2 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Les erreurs sont corrigées selon la méthode rétrospective prescrite par la norme IPSAS 3. Cette méthode vise à corriger les comptes comme si l'erreur n'avait jamais été commise. Pour ce faire, il convient de corriger les années concernées par les erreurs. En pratique, dans les états financiers on ne corrige que l'année comparative (N-1). Cela implique l'approbation formelle du nouveau solde par le Grand Conseil. Concrètement, dans le cas des états financiers 2014, les erreurs liées à l'exercice 2013 sont corrigées par le résultat 2013. En revanche, les erreurs concernant les résultats antérieurs à

2013 sont corrigées par les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 (équivalent aux fonds propres au 31 décembre 2012).

Le tableau ci-après détaille les changements induits sur le résultat net 2013 et les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 par les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreur comptabilisées dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

De l'année 2013 (Millions CHF)	Résultat net 31.12.2013	Fonds propres 01.01.2013
Soldes publiés	253	6'890
Immobilisations corporelles	-11	-35
Immeubles de placement	0	1
Participations	-1	1
Subventions accordées	-1	0
Provisions	0	- 8
Autres passifs fin. non cour.	0	30
Total corrections d'erreurs	-12	-12
Soldes corrigés	241	6'879

Les erreurs commises sur des années antérieures à 2014 et corrigées lors du bouclage des comptes 2014 contribuent à :

- diminuer de 12 millions de francs le bénéfice net 2013 pour les erreurs relatives à 2013; et à
- réduire de 12 millions de francs les fonds propres au 1^{er} janvier 2013.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Tome 4 du rapport sur les comptes 2014 (consultable sur internet: <http://ge.ch/finances/comptes-2014>)

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2014 adoptés par le Conseil d'Etat.

Ceux-ci présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par l'Etat lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

Si la consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe, les états financiers consolidés sont une représentation sophistiquée de l'ensemble des activités de l'Etat. De nombreux retraitements complexes éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations du Groupe avec l'extérieur. Il est donc difficile de comparer les données consolidées avec les résultats individuels de chaque entité du Groupe.

Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

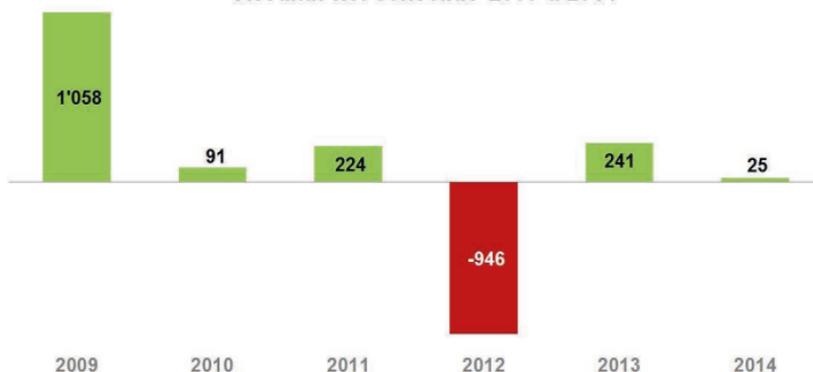
Les états financiers consolidés en bref

en millions francs

	Comptes 2014	Comptes 2013	Écart 14/13
Revenus	11'117	10'948	+ 1,5%
Charges	10'965	10'764	+ 1,9%
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-127	57	
Résultat net	25	241	
Flux de trésorerie lié aux Investissements nets	-1'067	-965	
Total du bilan	29'759	29'023	+ 2,5%
Dette financière	16'820	15'809	+ 6,4%

En 2014, les comptes sont très légèrement positifs, mais le bénéfice est en net repli par rapport à 2013.

Résultat net consolidé 2009 à 2014



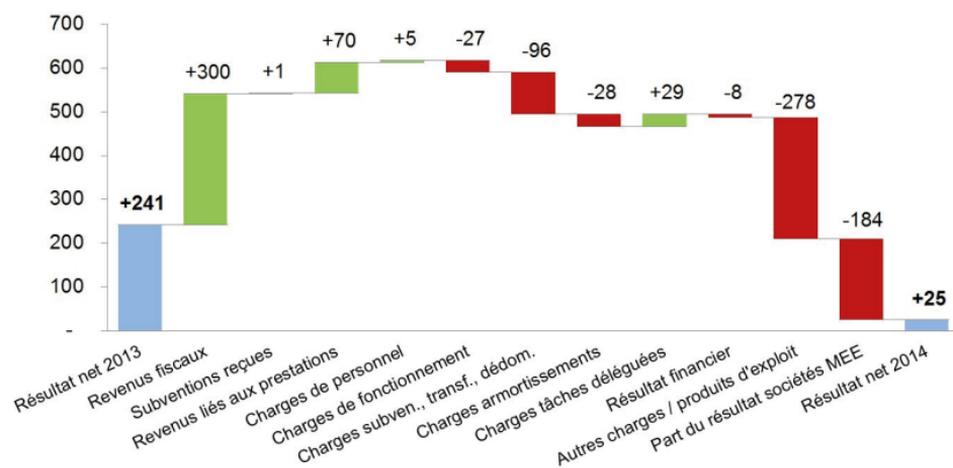
Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et Palexpo SA.

1. Un résultat 2014 à l'équilibre

L'évolution du résultat consolidé entre 2013 et 2014 s'explique ainsi :

Evolution du résultat 2013-2014

en millions CHF



Les charges augmentent de 1,9% entre 2013 et 2014, en raison essentiellement de quelques subventions plus importantes que prévu pour l'Etat (+62 millions), HG (+12 millions) et UNIGE (+7 millions), de la péréquation financière fédérale (+11 millions), de provisions supplémentaires (203 millions comptabilisés dans les autres charges d'exploitation par l'Etat pour risque de non-atteinte des paliers intermédiaires de la caisse de pension) et en raison de provisions et dépréciations d'actifs par les SIG pour 86 millions (production d'électricité, fibres optiques et éolien).

Les revenus augmentent à peine moins vite que les charges, avec une hausse marquée des recettes fiscales, une augmentation des prestations facturées, notamment par HUG (facturations liées à la santé) et AIG (redevances aéroportuaires), mais une baisse des reprises de provisions (comptabilisées dans les autres produits d'exploitation).

La part de résultat des entités mises en équivalence se dégrade de 184 millions entre 2013 et 2014, principalement en raison d'une nouvelle dépréciation des actifs de Alpiq, filiale des SIG au travers de sa participation EOS Holding ; la part au résultat de cette dernière passe de +47 à -131 millions.

2. Des investissements historiquement élevés

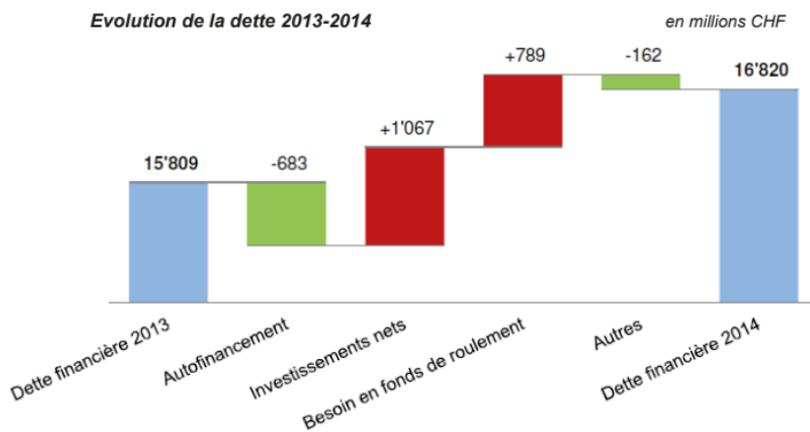
Les dépenses d'investissements nettes monétaires du Groupe (1'067 millions en 2014 contre 965 millions en 2013) sont en hausse de 11% par rapport à 2013, et continuent à se situer à un niveau historiquement élevé. L'Etat a réalisé 579 millions d'investissements bruts (248 millions notamment pour le CMU, le bâtiment des lits, les prisons Curabilis et La Brenaz, 168 millions pour le renouvellement de ses actifs et 163 millions autres, dont notamment la liaison CEVA) et encaissé 70 millions de subventions, remboursements de prêts et ventes d'actifs, soit 509 millions nets.

Les SIG ont investi 185 millions nets pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation. L'AIG a dépensé 108 millions pour maintenir et valoriser ses actifs d'exploitation, dont 44 millions pour la construction de l'aile Est. Les fondations FIDP et FPLC ont investi 66 millions dans des bâtiments destinés au logement et 58 millions dans des opérations de promotion immobilière. En matière de santé, HUG a investi 65 millions. Les TPG ont réalisé 50 millions d'investissement (20 millions pour du matériel roulant et 30 millions pour le centre de maintenance En-Chardon). Enfin la FTI a investi 39 millions nets.

3. Un endettement en hausse

La dette du Groupe augmente de 1'011 millions en 2014 (+6,4%). L'autofinancement dégagé par l'exploitation, après variation du besoin en fonds de roulement, est négatif à hauteur de 106 millions et ne permet pas de financer les investissements, qui sont donc intégralement financés par de l'endettement supplémentaire.

Evolution de la dette 2013-2014



Au 31 décembre 2014, la dette financière consolidée s'élève à 16,8 milliards (+3,5 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 7,1 milliards (+4,5 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat).

La hausse de la dette de 1 milliard entre 2013 et 2014 résulte d'entités ayant accru leur endettement net (Etat + 595 millions, SIG + 321 millions, FTI + 36 millions, AIG + 21 millions, FIDP + 13 millions, HUG + 5 millions, HG + 3 millions et TPG + 3 millions) et d'entités qui ont réduit leur endettement (FPLC - 34 millions, FdP - 15 millions, Palexpo - 7 millions).

La dette financière est supportée à 80% par l'Etat. Les autres entités ne contribuent que faiblement à l'endettement total.

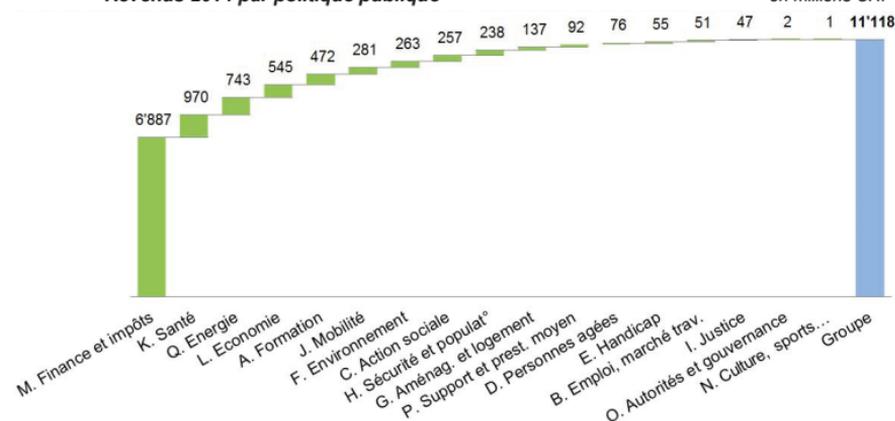
Les fonds propres représentent 42% de la dette financière du Groupe ; la solvabilité du Groupe apparaît significativement meilleure que celle de l'Etat, puisque le même ratio pour l'Etat s'élève à 20% (2013 : 21%).

4. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des activités des HUG (politique K *Santé*), de SIG (F *Environnement* et Q *Energie*), et de Genève Aéroport (L *Economie*). Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.

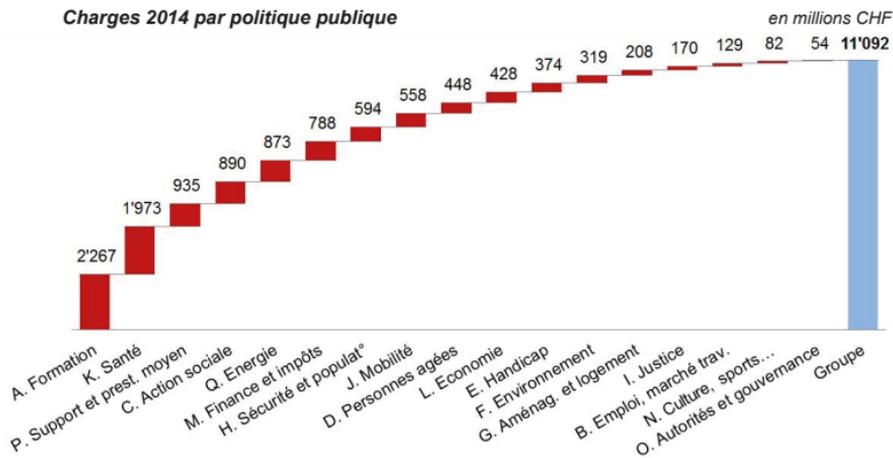
Revenus 2014 par politique publique

en millions CHF



Cette analyse montre le poids réel des produits liés aux politiques *Santé* (970 millions de revenus consolidés contre 33 millions dans les états financiers individuels), *Energie* (743 millions de revenus consolidés contre 14 millions dans les états financiers individuels), *Economie* (545 millions contre 78 millions), *Formation* (472 millions contre 79 millions), *Mobilité* (281 millions contre 57 millions) et *Environnement* (263 millions contre 47 millions).

Charges 2014 par politique publique

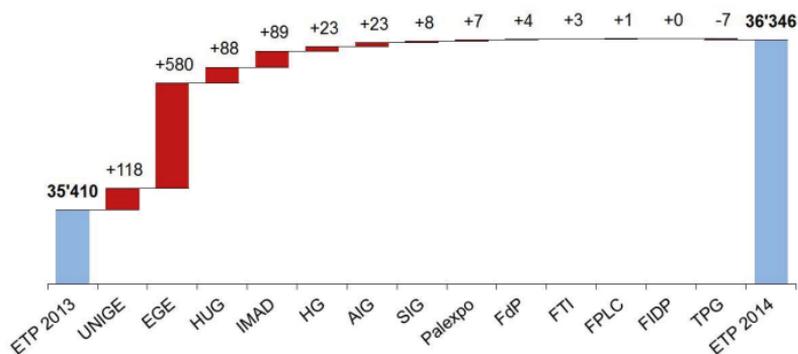


Cette analyse sectorielle fait ressortir les deux principales sources de dépenses : les politiques *Formation* et *Santé* totalisent 40% du total des charges (soit 4'240 millions de charges consolidées contre 2'983 millions dans les comptes individuels de l'Etat).

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées aux politiques *Environnement*, *Economie* et *Energie*, avec 319, 428 et 873 millions respectivement, alors que celles-ci pèsent seulement respectivement 79, 31 et 14 millions dans les charges des comptes individuels de l'Etat.

5. Evolution maîtrisée des charges de personnel

La croissance des effectifs atteint 2,6% en 2014 (+936 ETP, dont l'Etat +580 ETP, UNIGE +118 ETP, IMAD +89 ETP, et HUG +88 ETP), mais les charges de personnel du Groupe restent stables (4'989 millions en 2014 contre 4'995 millions en 2013 soit -0.1%). Cette stabilité des charges de personnel s'explique notamment par de moindres départs en pré-retraite en 2014 après une année 2013 record, et par le transfert à la CPEG des coûts liés aux pensions des magistrats du Pouvoir judiciaire.



L'Etat est le premier employeur du Groupe (15'369 ETP). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2014 presque autant de personnel que l'Etat, respectivement 9'401 et 4'437 ETP. Ces trois entités représentent 80% de l'effectif total du Groupe.

6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En raison du poids de l'Etat, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève (niveau toujours élevé des investissements, dégradation de la situation de trésorerie, augmentation de la dette) sont confirmées au niveau du Groupe. Si les entités consolidées contribuent notablement à l'amélioration des fonds propres du Groupe, tout en présentant un faible endettement relatif, en revanche cette année la performance financière de l'ensemble est marquée par la dégradation des comptes des SIG.

Le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2014.